

Côte-d'Or | Politique Yolaine de Courson : « On flingue la vie sur Terre »

La députée de la 4^e circonscription de Côte-d'Or, Yolaine de Courson, dénonce un projet de loi qui vise à autoriser, de nouveau, les néonicotinoïdes pour trois ans.

Par Bertrand LHOTE - 15 sept. 2020 à 20:02



Yolaine de Courson est députée de la 4^e circonscription de Côte-d'Or et membre du groupe "Écologie Démocratie Solidarité". Photo LBP /Philippe BRUCHOT

Yolaine de Courson est en colère. La raison : le 5 octobre, l'Assemblée nationale devra se prononcer sur un projet de loi « relatif aux conditions de mise sur le marché de certains produits phytopharmaceutiques en cas de danger sanitaire ».

Dans ce texte, un article prévoit d'autoriser, pour trois années supplémentaires, l'utilisation des [néonicotinoïdes](#). « Il s'agit de puissants insecticides, très toxiques et particulièrement dangereux pour l'ensemble des insectes », explique la députée de la 4^e circonscription de Côte-d'Or. « À la base, la France a été le premier pays au monde à les interdire. C'était en 2016 et certains producteurs disposaient d'une dérogation, jusqu'au 1^{er} juillet 2020. Depuis, ils sont interdits. Mais certains agriculteurs, notamment ceux qui produisent de la betterave,

sont montés au créneau pour demander un report de l'interdiction. Au motif qu'une partie de leur production était affectée par les pucerons, plus présents cette année du fait du réchauffement climatique. Sous la pression des lobbies, le gouvernement a accédé à leur requête. Alors qu'il existe bien d'autres façons, plus écologiques, de lutter contre la prolifération des pucerons. Comme l'introduction de coccinelles, par exemple. »

Un vote qui s'annonce serré à l'Assemblée

Surtout, Yolaine de Courson craint que cette rallonge de trois ans ne masque une autorisation plus large et plus durable. « Le texte ne mentionne pas la betterave. Il laisse donc la porte ouverte à une utilisation plus large, sur les plants de moutarde ou de colza notamment. Et si, dans trois ans, aucune alternative n'est trouvée, on prolongera de nouveau l'autorisation ? », s'interroge l'élue.

« Avec ce type de produits, on flingue la vie sur Terre. Près de 80 % des insectes ont déjà disparu depuis vingt-cinq ans. Des insectes qui constituent la base de la pyramide de la vie. Car sans insectes, il n'y a plus de pollinisation. Sans pollinisation, il n'y a plus d'agriculture. Et sans agriculture, les humains ont du souci à se faire... Sans parler du fait que ces produits mettent des années à se dégrader dans la nature et finissent dans les cours d'eau et les nappes. »

Sans nier les problématiques de la filière betterave, Yolaine de Courson préconise un « meilleur accompagnement » des agriculteurs. « Emmanuel Macron a dit que le plan de relance devait permettre d'investir pour transformer nos outils de production, pour innover. Nous avons besoin d'une économie de la vie, pas d'une économie de la mort. Pour soutenir la filière betterave, il faudrait 120 millions d'euros. Mettons-les sur la table et indemnisons les producteurs. Puis mettons en place un programme de soutien, afin de les aider à se tourner vers de nouvelles cultures. Ou à utiliser des moyens plus naturels pour lutter contre les insectes nuisibles. Et il ne s'agit pas d'« agribashing ». Au contraire, c'est la poursuite de ces pratiques qui contribue à alimenter l'« agribashing ». »

Le 5 octobre, Yolaine de Courson et les dix-sept membres de son groupe « Écologie Démocratie Solidarité » voteront contre ce texte. « Je connais également des députés LREM qui s'y opposeront. Mais le vote s'annonce très serré. C'est pourquoi nous devons nous mobiliser pour alerter l'opinion publique sur ce danger », conclut l'élue.